

Conditions générales de vente

Art 1 - Acceptation des commandes : Toute commande emporte adhésion sans réserve à nos conditions générales de vente, nonobstant toute stipulation contraire figurant dans les conditions particulières d'achat de nos clients.

Art 2 - Délais de livraison : Les délais de livraison ou intervention ne sont donnés qu'à titre indicatif, et les retards éventuels ne donnent pas le droit à l'acheteur d'annuler la vente, de refuser la marchandise ou la prestation de services, ou de réclamer des dommages et intérêts.

Art 3 - Transport : Toutes nos marchandises sont vendues réputées prises en nos dépôts. Elles voyagent aux risques et périls de l'acheteur, quels que soient le mode de transport ou les modalités de règlement du prix du transport franco ou port dû.

Art 4 - Produits : Les photos utilisées dans nos documentations ne servent que d'illustration. Elles ne sont pas contractuelles. Les Produits présentés dans nos documentations, sont le fruit de notre recherche et notre sélection. Nous utilisons nos propres références et nous réservons le droit éventuel de changer les caractéristiques de fabrication ou de fournisseur et ce sans préavis.

Art 5 - Prix de vente : Nos marchandises sont facturées sur la base des tarifs en vigueur au jour de la livraison et de nos prestations de services, sur la base des tarifs en vigueur au jour de leur exécution.

Art 6a – Conditionnement : Vente aux rouleaux et mètre linéaire ; les produits sont livrés aux dimensions commandées avec une marge d'erreur de plus ou moins 1%.

Art 6b - Pré-coupe : Ce service permet de prédécouper vos films aux dimensions fournis plus 3 à 5 cm, il vous sera livré uniquement les volumes commandés. Les chutes sont mises au rebut. Attention ce service ne s'applique pas aux films épais et films à motifs.

Art 7 - Modalités de paiement : Sauf stipulation contraires, nos factures sont payables à réception de marchandise. La SARL ALIX conserve l'entière propriété des marchandises jusqu'à complet paiement du prix facturé ; jusqu'à cette date, les marchandises livrées seront considérées consignées en dépôt et l'acheteur supportera les risques de dommages qu'elles pourraient subir ou occasionner pour quelque cause que ce soit. Si le règlement intervient après la date indiquée sur la facture, le taux d'intérêt sera de 3 fois le taux de l'intérêt légal. Une indemnité de frais de recouvrement de 45 € sera également appliquée.

Art 8a - Garantie : Nous nous engageons à livrer des marchandises conformes à nos spécifications techniques et à remplacer la marchandise reconnue défectueuse par nos soins. La garantie s'applique uniquement à la marchandise. La garantie ne s'applique pas à la main d'œuvre. En aucun cas nous ne pourrions être tenu responsables des dommages corporels ou matériels de quelque nature qu'ils soient qui pourraient être la conséquence directe ou indirecte d'une mauvaise utilisation de nos marchandises.

Art 8b – Retour de marchandise : Sans notre accord préalable écrit, nous n'accepterons aucun retour de marchandise et aucune reprise n'est possible au-delà de 30 jours à compter de la réception.

Art 9 - Election de domicile et juridiction : L'élection de domicile est fixée au siège social : 4 rue de Ribonnat 24400 SAINT FRONT DE PRADOUX. En cas de contestation relative à l'interprétation ou à l'exécution d'un contrat de vente, le tribunal de commerce de Périgueux sera seul compétant. Nos Traités ou l'acceptation de règlement n'opèrent ni novation, ni dérogation à cette clause attributive de juridiction.

Art 10 - Législation et langues applicables : En cas de contestation relative à l'interprétation ou à l'exécution d'un contrat quelque soit la nature (vente, distribution, agence, etc.), la législation applicable sera la française et la langue le français.

Art 11 - Mise à disposition de matériel et d'outils d'aide à la vente : Nous pouvons être amenés à vous laisser en dépôt des présentoirs ou des socles. Ils sont laissés sur signature d'un contrat de dépôt. L'acheteur s'engage à l'entretenir et à le restituer en bon état sur un délai de 15 jours calendaires après réception d'une demande écrite de notre part, par lettre recommandée accusé réception. Dans le cas contraire ou passé ce délai les présentoirs et socles seront facturés. En cas de restitution en mauvais état, les réparations seront facturées.